

Au 1er Août 2022
 SMIC horaire BRUT : 11,07 €
 SMIC mensuel 35h BRUT : 1679 €

Le coût chargé a été calculé avec le simulateur URSSAF:
<https://www.urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/estimateur-de-cotisations.html?ut=estimateurs>

Chiffres indicatifs : certaines cotisations peuvent être différentes selon les secteurs d'activité

Les aides et les exonérations prévues au titre du CUI ne peuvent être cumulées avec une autre aide de l'Etat

CUI - CAE Parcours Emploi Compétences (base SMIC, durée hebdomadaire maximale de prise en charge pour le calcul de l'aide de l'état : 26 h, durée de la convention initiale : 6 à 12 mois, durée de la convention de renouvellement : 6 mois)

Durée hebdomadaire	SMIC BRUT	Coût chargé	Aide de l'Etat	Reste à charge pour l'employeur	Aide de l'Etat	Reste à charge pour l'employeur
			35% brut*	35% brut*	40% brut*	40% brut*
20 heures	959 €	1 009 €	336 €	673 €	383 €	626 €
26 heures	1 247 €	1 305 €	436 €	869 €	499 €	806 €
35 heures	1 679 €	1 750 €	436 €	1 314 €	499 €	1 251 €

(* selon les publics)

CUI - CIE (base SMIC, durée hebdomadaire maximale de prise en charge pour le calcul de l'aide de l'état : 30 h, durée de la convention : 6 mois)

Durée hebdomadaire	SMIC BRUT	Coût chargé	Aide de l'Etat	Reste à charge pour l'employeur
			35% brut	35% brut
30 heures	1 439 €	1 503 €	504 €	999 €
35 heures	1 679 €	1 750 €	504 €	1 246 €